



Dossier à retourner pour le 15 janvier 2021

IMPORTANT

- TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL RENSEIGNÉ SERA REJETE ET N'OUVRIRA PAS DROIT A SUBVENTION.
- PASSE LE 15 JANVIER 2021 AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE. **AUCUN RAPPEL NE SERA FAIT.**
- LES SUBVENTIONS SONT VOTÉES EN CONSEIL MUNICIPAL UNE FOIS PAR AN ; LES SUBVENTIONS DITES "EXCEPTIONNELLES", COMME LEUR NOM L'INDIQUE, SONT D'UN USAGE RESTREINT ET SONT DESTINÉES A FINANCER DES EVENEMENTS OU DES DEPENSES NON PRÉVISIBLES LORS DU DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION.

IDENTITE DE L'ASSOCIATION DE L'ORGANISME OU DU CLUB

TITRE DE L'ASSOCIATION :

(Ecrire le titre en entier et en lettres capitales)

ADRESSE ET SIEGE SOCIAL

Date et n° du récépissé de déclaration de l'association (loi du 01/07/1901)

Date d'inscription du J.O. :

N° SIREN :

SIEGE SOCIAL (adresse et téléphone)

Courriel :

	NOM	PRENOM	COURRIEL	TELEPHONE
PRESIDENT				
SECRETAIRE				
TRESORIER				

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Les statuts déposés si première demande (si renouvellement transmettre les modifications des statuts).
- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association.
- Les documents financiers du dernier exercice clôturé (compte de résultat et bilan) - rapport du commissaire aux comptes ou expert -comptable le cas échéant.
- Le PV de l'assemblée générale (la dernière).
- Attestation assurance responsabilité civile.
- Coupures de presse évoquant la vie de l'association (animations, assemblée générale...). Au moins 1.

CRITERES POUR DOSSIER EXISTANT

1. 1 an de fonctionnement.
2. Faire une à deux animations par an sur la ville pour les associations sportives.

CRITERES D'ADMISSION POUR LES NOUVEAUX DOSSIERS

1. 2 ans de fonctionnement,
2. Pas de reprise d'activité déjà existante ou doublon,
3. Que les membres soient intégralement bénévoles,
4. Etablir une convention avec la mairie au besoin,
5. Justifier d'une réelle activité associative (coupures de presse - compte-rendu AG, bureau, etc.).

**OBJET DE L'ASSOCIATION, LIEUX ET PRINCIPAUX DOMAINES
OU FORMES D'INTERVENTION**

• **OBJET** :

• **NOMBRE TOTAL D'ADHERENTS** :

• **NOMBRE D'ADHERENTS ESTIMES DECAZEVILLOIS A L'ASSOCIATION** :

• **NOMBRE DE MANIFESTATIONS PROPOSEES PAR AN SUR DECAZEVILLE, LESQUELLES** :

• **MONTANT DE LA COTISATION INDIVIDUELLE** :

• **APPARTENANCE A UNE FEDERATION ?**

Laquelle ?

• **PERSONNEL SALARIE** :

OUI

NON

Liste complète des membres, employés, vacataires et de toutes personnes percevant une rémunération, indemnité ou allocation quelconque, au titre du fonctionnement de l'association sur son budget

NOM et PRENOM	FONCTION	Sommes perçues au dernier budget	Sommes à percevoir au titre du prochain budget

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes demandes (initiales ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Le signataire doit obligatoirement être un représentant légal de l'association.

Je soussigné(e)

représentant(e) légal(e) de l'association :

déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents ;

certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes introduites auprès d'autres financiers publics ;

Demande de subvention de fonctionnement (1)

Demande de subvention pour une action spécifique (1)

Demande de subvention pour un investissement (1).....

TOTAL

Précise que cette (ces) subvention (s), si elle (s) est (sont) accordée (s), devra (devront) être versée (s) sur le compte bancaire de l'association dont **je joins le relevé d'identité bancaire** au dossier de demande de subvention.

Pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €, je déclare avoir connaissance de l'obligation pour l'association de conclure une convention avec la Ville de Decazeville.

**Signature du représentant légal
de l'association :**

Cachet de l'association :

* Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat général de la Mairie de DECAZEVILLE.

* L'article L. 1611-4 du code général des Collectivités territoriales dispose que "toute association, œuvre ou entreprise ayant reçue une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée".

(1) remplir feuille jointe

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
POUR 2021**

*(A remplir obligatoirement si vous souhaitez être soutenu pour le fonctionnement
courant de votre association)*

Présentation des axes de travail qui seront développés au cours de l'année. Evolution par rapport aux années précédentes :

Résultats attendus :

Partenariats : envisagés ou déjà signés. Autres subventions demandées - Sponsoring - A détailler

Public(s) visé(s) et nombre prévisionnel de bénéficiaires :

Les associations dont l'objet social est l'organisation et la mise en œuvre d'une manifestation majeure percevront leur subvention sous condition de sa réalisation effective.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ACTION SPECIFIQUE EN 2021

Nom de l'action (détailler le projet) :

Merci de remplir une fiche obligatoirement pour chacune des actions spécifiques pour laquelle vous demandez une subvention de la ville de Decazeville. Ces actions ne doivent avoir aucun caractère récurrent comme les tournois sportifs ou des évènements culturels prévus chaque année à la même époque.

Présentation du contenu de l'action et de ses objectifs (joindre tout document précisant dans le détail ces points) :

Tout public Jeune public Adulte Sénior
Publics spécifiques (*merci de préciser, public en difficulté, empêché ou hospitalisé*) :

Nombre approximatif de bénéficiaires :

Date de réalisation de votre action :

Lieu de diffusion de votre action :

Montant du budget prévu
(notamment autres subventions
demandées) :
Observation sur le déroulement
de l'action :

JOINDRE UN PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION SPECIFIQUE ENVISAGEE. LA SUBVENTION N'EST VERSEE QU'EN CAS DE REALISATION EFFECTIVE DE L'ACTION SPECIFIQUE ENVISAGEE EN 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

1 - Description de l'investissement

EMPLOIS	Montant en euros	RESSOURCES	Montant en euros
Acquisition de matériels		Autofinancement	
Travaux		Subventions	
		Europe	
		Etat Région	
		Département	
		Commune(s) à détailler	
Autres		Dont ville de Decazeville	
		Emprunts	
		Autres (subventions de fonctionnement) Dons, etc.	
TOTAL EMPLOIS		TOTAL RESSOURCES	

Date de réalisation prévue le ou/du au

S'agit-il d'un investissement s'étalant sur plusieurs années ? Préciser.

LA SUBVENTION N'EST VERSEE QUE SI L'INVESTISSEMENT PREVU EST REALISE (OU COMMENCE) EN 2021 ET SUR PRESENTATION DES FACTURES QUI Y SONT INHERENTES.

BILAN FINANCIER DU DERNIER EXERCICE 2020

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations		Loyers + charges	
Subventions Mairie Decazeville		Salaires + charges et assimilés	
Subventions Mairie Firmi		E.D.F.	
Subvention Mairie Viviez		Eau	
Subvention Mairie Cransac		Téléphone	
Subvention Mairie Aubin		Déplacements collectifs	
Subvention Communauté de Communes		Déplacements individuels	
Subvention Département		Reversement Fédération départementale	
Subvention Région		Reversement Fédération nationale	
Autres subventions		Frais de fonctionnement	
Sponsors et partenaires		Intérêts des emprunts	
<i>Initiatives pour le fonctionnement</i>	xxxxxxxxxxxxxx	Assurances	
* quines		Impôts	
* concours		Droits d'auteur, SACEM, SCAD ...	
* dons			
* loterie			
* repas			
* autres (vide-grenier ...)			
Entrées spectacles et manifestations			
Intérêts compte et livret d'épargne			
TOTAL		TOTAL	
SOLDE DU COMPTE BANCAIRE DE L'ASSOCIATION AU 1 ^{er} JANVIER 2020 : €			
SOLDE DU COMPTE BANCAIRE DE L'ASSOCIATION AU 31 DECEMBRE 2020 : €			

Si l'association possède plusieurs comptes bancaires, elle doit fournir (sur feuille séparée, au besoin) le solde de chaque compte au 1^{er} janvier 2020 et au 31 décembre 2020.

- L'association est-elle soumise à la TVA ? oui non
- Montant de l'épargne de l'association au 1^{er} janvier 2020 : € (tous comptes et livrets réunis)
- Montant de l'épargne de l'association au 31 décembre 2020 : € (tous comptes et livrets réunis)